

Excellence Aerospace

Dispositif dédié à l'accompagnement des acteurs de la filière aéronautique d'Auvergne-Rhône-Alpes dans la démarche Aero Excellence™

Dans le cadre du dispositif Région Industrie : Conseil Performance Industrie du futur, thématique Excellence Organisationnelle, il est proposé un dispositif dédié à l'accompagnement des acteurs de la filière aéronautique régionale dans la démarche Aero Excellence™.

12 jours d'accompagnement par un consultant membre de la communauté Aero Excellence™ pour renforcer les pratiques et préparer l'évaluation ou définir le plan d'amélioration suivant les résultats de l'évaluation officielle. **Un programme qui s'adapte au projet de chaque entreprise et s'appuie sur les standards filière, définis par Space Aero.**

Structure du programme d'accompagnement proposé

1. Accompagner l'entreprise dans son auto-évaluation (~3/4J)
 - Challenger les réponses / Compléter les preuves
 - Identifier les actions d'amélioration
2. Définir (réviser) les objectifs d'excellence opérationnelle de l'entreprise (~3/4J)
 - Formaliser le plan d'amélioration à 12 / 36 mois
 - Formaliser le plan d'acquisition des compétences
 - *Formaliser un plan d'amélioration de la relation industrielle avec 2 clients*
3. Accompagner le déploiement usine du plan d'amélioration de l'entreprise (~5/6J)
 - Conseil et support pour la mise en œuvre du système de pilotage
 - Conseil et support pour le déploiement et l'animation du plan

Durée préconisée de l'accompagnement : 12 mois

Consultants membres de la communauté Aero Excellence™

- Jean-Pierre JOUBERT - Consultant, Strat OPE
- Gérald COUSI – Consultant, C.lean-Log

Recommandations et prérequis pour accéder au programme

- Avoir accompli les démarches d'inscription dans la démarche Aero Excellence™
- Avoir mis en place une équipe dédiée au projet Aero Excellence™

Tarif, subvention et entreprises éligibles

- Coût du programme d'accompagnement conseil : 15 600 € HT (12 jours de conseils et frais de déplacement inclus)
- Subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50% des coûts d'accompagnement conseil
- Entreprises éligibles : TPE, PME, ETI de la région Auvergne-Rhône-Alpes (grands groupes au cas par cas)

Modalités d'Inscription

1. Je m'entretiens avec le(s) consultant(s) de mon choix pour définir la mission (cadrage)
2. Je valide le devis proposé par le consultant référencé (validation)
3. Je transmets à mon référent Agence les documents constitutifs du dossier de demande de subvention (voir annexe)

Dispositif financé par



Mise en œuvre par



Avec le concours de



Accompagnement Aero Excellence™ en Auvergne-Rhône-Alpes

12 jours d'accompagnement sur une période maximale de 12 mois

Accompagnement auto-évaluation*

3 à 4J CS - 2-4 mois

Accompagnement à l'auto-évaluation

**Si évaluation déjà réalisée, la phase 1 est raccourci et consacrée à l'analyse et l'appropriation du rapport d'évaluation officielle Aero Excellence™.*

Cadrage des objectifs d'amélioration de la performance opérationnelle

3 à 4J CS - 2 mois

- Définir ou réviser les objectifs d'Excellence opérationnelle de la société
- **Construire et prioriser** le plan d'amélioration à 12/36 mois et les chartes projets
- Formaliser le plan d'acquisition des compétences
- Plan amélioration de la relation industrielle (1-2 clients)

Coaching Pilotage Plan Amélioration

5 à 6J CS – 6-8 mois

- Coaching pilotage plan amélioration & ressources
- Déploiement & animation Obeya

Inscription à Aero Excellence™



Selon les besoins précis de l'entreprise, la répartition des journées consultant peut évoluer tout en respectant le total de 12 jours.

Dispositif financé par



Mise en œuvre par



Avec le concours de



ANNEXE – CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

1/ LISTE DES DOCUMENTS A TRANSMETTRE

A/ Dossier administratif et de présentation de l'entreprise

- Fiche d'intention (à compléter, signer et tamponner)
- Contrat d'engagement républicain (à signer et tamponner)
- Dossier de demande de subvention (à compléter, signer et tamponner)
- Copie d'avis de situation au répertoire SIRENE à jour (moins de trois mois)
- Documents d'identification du demandeur, notamment le numéro de SIRET (extrait Kbis de moins de trois mois)
- Relevé d'identité bancaire

B/ Présentation du projet (Descriptif et plan de financement de l'action)

- Devis du prestataire retenu non signé

N.B. :

- a) Les documents ci-dessous listés comme obligatoire dans le « dossier de demande de subvention » ne sont plus à transmettre :
- Cahier des charges de l'accompagnement (le devis du prestataire tient lieu de)
 - Indice de maturité initial Industrie du Futur (n'est plus demandé)

- b) Dans le « dossier de demande de subvention »
- pour les entreprises de type PME au sens Européen, il est inutile de remplir la « Déclaration des aides de minimis » qui ne s'applique pas*
 - pour les entreprises non PME au sens Européen, il convient de remplir la « Déclaration des aides de minimis »*

* Voir : Guide de l'utilisateur pour la définition des PME (https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/guide_2020_de_lutilisateur_pour_la_definition_des_pme.pdf)

- c) Chaque document est à retourner en pdf avec 1 seul document par pdf.

2/ A QUI TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER

Option 1 : vous êtes suivi par un(e) chargé(e) d'affaire de de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises -> contactez le/la directement. Il ou elle traitera avec vous pour monter votre dossier.

Option 2 : vous ne connaissez pas votre chargé(e) d'affaire -> contactez Aurélie Frantz qui vous mettra en relation avec le/la chargé(e) d'affaire de votre territoire (Aurélie FRANTZ, afrantz@auvergnerhonealpes-entreprises.fr).

Dans tous les cas, pour le bon suivi du programme, nous vous remercions de bien vouloir mettre en copie de vos envois André GAUTHIER (andre.gauthier@space-aero.org) et Frédéric ANTRAS (antras@aerospace-cluster.fr).

3/ DATE DE DEBUT D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Une fois l'ensemble des documents déposés auprès de l'Agence et validés, vous recevrez un mail de la Région, qui constituera la date de début d'éligibilité des dépenses.

4/ MODULARITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement standard proposé de 12 jours peut être modulé en fonction des besoins de l'entreprise. La subvention de la région s'appliquera au taux de 50% dans la limite de 9 000 € maximum.